

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage depuis 1969 l'acquisition d'un terrain de 65 ha 9 a, sis au Brûlé, destiné à recevoir une colonie de vacances.

Toutefois, le prix excessif exigé à l'époque par son propriétaire, Monsieur William CLAIN, n'avait pas permis de conclure cette opération.

Cependant, l'intéressé ayant consenti récemment à nous céder ledit terrain pour la somme de 16 000 000 Frs CFA, prix conforme à l'évaluation des Domaines au lieu de 25 000 000 Frs CFA selon la première proposition, la Municipalité envisage de nouveau cette acquisition.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain et à solliciter de Monsieur Préfet de la Réunion un arrêté déclarant d'utilité publique cette acquisition aux fins d'exonération des droits d'enregistrement.

La dépense correspondante, soit 16 000 000 Frs CFA, sera levée sur l'emprunt que nous a consenti la C.A.E.C.L. au chapitre 90 article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Il s'agit simplement d'une proposition. Je souhaiterais que les membres de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux Publics, ainsi que ceux de la Commission de la Jeunesse et des Sports, puisqu'il est question de colonie de vacances, se rendent sur les lieux afin d'examiner le terrain. Ils nous en rendraient compte dans une prochaine séance.

Mme BERNARD. - Je connais le terrain, il est très bien.

Mise au voix, la proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.